

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 09 Octobre 2025

Délibération n° 33
DEL 2025/092

OBJET :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Culturelle du Pays
Graulhetois

Date de convocation : 02 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 09 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5

Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle.

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 26

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Ne prend pas part au vote : 7

Mme CHAFFARD Anaïs - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - Mme DA COSTA Céu - M. BATAOUI Kamel - Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas) - M. POSER Nicolas.

L'association Culturelle du Pays Graulhetois (ACPG), fondée en 1985, est un pilier de la vie culturelle locale.

Elle œuvre depuis plus de 40 ans à la valorisation et à la transmission de l'histoire locale à travers la création de spectacles historiques, complétés par des animations saisonnières.

L'association fonctionne en grande partie grâce à l'investissement bénévole dans tous les aspects de ses productions : conception des décors, des costumes, mise en scène, communication, logistique.

Cette mobilisation citoyenne est un facteur de cohésion sociale qui mérite d'être reconnu et soutenu.

Ses spectacles bénéficient du label qualité de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques, ce qui témoigne du sérieux de sa démarche artistique, de la qualité des productions, et de sa reconnaissance au-delà du territoire local.

Au regard de l'importance de ses activités, des coûts nécessaires pour maintenir le niveau de qualité, de l'engagement bénévole et de la contribution culturelle à la vie de la commune, il est proposé d'octroyer à l'ACPG une subvention exceptionnelle afin de soutenir le spectacle historique annuel.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 euros à l'association Culturelle du Pays Graulhetois.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : Michelle LAVIT



Déposée en Préfecture le : 20 OCT. 2025

Publiée le : 20 OCT. 2025